

# ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE LANDIVISIAU

# REGLEMENT INTERIEUR 2018/2019

# <u>Organisation de l'enseignement</u>

JOURS	INSTRUMENTS	PROFESSEURS
LUNDI	<ul><li>♪ Percussions africaines</li><li>♪ Piano</li><li>♪ guitare</li></ul>	<ul><li>J Oumar FANDY DIOP</li><li>J Laurence CHARPY</li><li>J Emilie LISSILOUR-JEZEGOU</li></ul>
MARDI	<ul> <li>Saxophone</li> <li>Clarinette</li> <li>Guitare</li> <li>Batterie</li> <li>Guitare basse</li> <li>Formation musicale</li> </ul>	<ul> <li>♪ en cours</li> <li>♪ en cours</li> <li>♪ Emilie LISSILOUR-JEZEGOU</li> <li>♪ Thierry GILLET</li> <li>♪ Lionel GALLET</li> <li>♪ Lionel GALLET</li> </ul>
MERCREDI	<ul> <li>♪ Batterie</li> <li>♪ Saxophone</li> <li>♪ Clarinette</li> <li>♪ Guitare basse</li> <li>♪ Trompette</li> <li>♪ Formation musicale</li> <li>♪ Piano</li> <li>♪ Guitare</li> </ul>	<pre>♪ Thierry GILLET ♪ en cours ♪ en cours ♪ Lionel GALLET ♪ Lionel GALLET ♪ Lionel GALLET ♪ Laurence CHARPY ♪ Salomé CAM</pre>
JEUDI	<ul><li>♪ Guitare basse</li><li>♪ Trompette</li><li>♪ Formation musicale</li><li>♪ Guitare</li><li>♪ Piano</li></ul>	<ul> <li>♪ Lionel GALLET</li> <li>♪ Lionel GALLET</li> <li>♪ Lionel GALLET</li> <li>♪ Salomé CAM</li> <li>♪ Laurence CHARPY</li> </ul>
UENDREDI	<ul> <li>♪ Piano</li> <li>♪ Harpe celtique</li> <li>♪ Piano</li> <li>♪ Guitare basse</li> <li>♪ Formation musicale</li> </ul>	<ul><li>♪ Aya KIYONO</li><li>♪ Aya KIYONO</li><li>♪ Laurence CHARPY</li><li>♪ Lionel GALLET</li><li>♪ Lionel GALLET</li></ul>
SAMEDI	ſ Piano ſ Eveil musical ſ Chorale ſ Flûte traversière ſ Violon ſ Flûte à bec	<ul> <li>↓ Laurence CHARPY</li> <li>↓ Laurence CHARPY</li> <li>↓ Laurence CHARPY</li> <li>♪ Michel ORIOL</li> <li>♪ Michèle MORVAN</li> <li>♪ Michèle MORVAN</li> </ul>

- 1- <u>l'éveil musical</u>: cours collectif d'une heure proposé aux enfants de 5 à 7 ans. L'objectif principal est de sensibiliser les petits au monde musical et de développer leur créativité sous forme de jeux sonores, jeux rythmiques, chant (« petite chorale »), dessin, découverte des instruments avec mise à disposition d'une mallette pédagogique.
- 2- <u>la formation musicale (solfège)</u>: d'une durée d'une heure pour les niveaux D1/D2/D3/P1, le mercredi, le jeudi ou le vendredi et d'une heure et demie pour les niveaux P2/E1/E2/M1/M2, le samedi.
  - La formation musicale est obligatoire pour tous les instruments, sauf pour le cours de percussions africaines (cours collectif).
- 3- <u>la chorale</u> : cours d'une heure proposé aux 8/18 ans, répertoire varié, classique et populaire (sous réserve d'inscription).
- Possibilité d'ouverture de nouvelles disciplines instrumentales selon demande, sous réserve de 5 inscriptions minimum.

## ORGANISATION GENERALE

L'Ecole municipale de musique est placée sous la Direction du service culturel de la Ville.

L'enseignement est assuré par des professionnels placés sous la responsabilité d'un Directeur.

Chaque professeur contrôle l'assiduité des élèves. Toute absence doit être justifiée par les parents, au plus tard pour le cours suivant. Le Directeur vérifie régulièrement les présences. Aucune modification de cours ne sera permise sans l'accord conjoint du professeur concerné et du Directeur.

Le calendrier de l'école est basé sur celui de l'enseignement général de l'Académie de Rennes (les cours de musique s'arrêtent deux semaines à chaque période de vacances scolaires). Les cours sont assurés pendant les jours fériés, sauf le 1<sup>er</sup> mai.

Le calendrier des vacances scolaires est affiché dans l'école de musique.

#### ENSEIGNEMENT ET DISCIPLINES

Dès l'âge de 6 ans, l'enfant peut suivre un cours instrumental (durée : 20 minutes) et suivre un cours d'éveil musical (durée : une heure).

A 7 ans, l'enfant rentre dans le 1<sup>er</sup> cycle en pratiquant un instrument d'une durée de 20 minutes et d'une heure de formation musicale.

Le programme de l'école est celui établi par la Confédération Musicale de France (C.M.F.).

La formation musicale est divisée en 2 cycles, eux-mêmes constitués de différents niveaux.

Chaque niveau d'un même cycle fait l'objet d'un examen de passage.

Les examens de fin d'année se passent devant un jury composé du Directeur de l'école de musique et du professeur de la discipline concernée et d'autres professeurs.

Trois auditions sont programmées à la salle François-de-Tournemine à 20h - Entrée gratuite et ouvert à tous.

## MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription est un engagement à l'année.

Il ne sera consenti, ni remboursement, ni annulation de prélèvement, à un élève quittant l'école en cours d'année, sauf cas de force majeure :

- ⇒ perte d'emploi,

- changement de situation familiale.

Si vous remplissez une des conditions citées ci-dessus, le remboursement des cours sera alors calculé au prorata des semaines suivies sur présentation d'un justificatif.

Il sera calculé de la même façon pour une inscription en cours d'année.

## DEFINITION DES CYCLES ET NIVEAUX

Premier cycle : 5 ans

	<u>Cycle 1</u>	Cycle 1	Cycle 1	Cycle 11	Fin de 1er Cycle
	Débutant 1	Débutant 2	Débutant 3	Préparatoire I	Préparatoire II
Classe de solfège	1 h 00	1 h 00	1 h 00	1 h 00	1 h 30
Instrument	20 minutes	25 minutes	30 minutes	35 minutes	40 minutes

## Deuxième cycle : 4 ans

	<u>Cycle 2</u> Elémentaire 1	<u>Cycle 2</u> Elémentaire 2	<u>Cycle 2</u> Moyen 1	Fin de 2 <sup>ème</sup> Cycle BREVET Moyen 2
Classe de solfège	1 h 30	1 h 30	1 h 30	1 h 30
Instruments	45 minutes	45 minutes	45 minutes	45 minutes

Le cours de musique pour l'enfant est un cours individuel.

Le cours de musique pour l'adulte et l'étudiant est un cours individuel de 40 minutes.

Le cours de percussions africaines n'intègre pas les cycles et les niveaux.

(Tarifs selon délibération du Conseil municipal du 28 juin 2018)

VILLE DE LANDIVISIAU												
	1 <sup>er</sup> er	ıfant	t 2 <sup>ème</sup> enfant		3 <sup>ème</sup> enfant et plus		Ev	Eveil musical		Chorale* ou Solfège		
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2	1er enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3ème et plus	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant et plus
Enfant	216 €	254 €	184 €	215 €	173 €	202 €	113 €	96 €	91 €	52 €	44 €	42 €
Adulte	609 €											
Adulte*	487 €											
Etudiant	423 €											
	COMMUNES EXTERIEURES											
	1 <sup>er</sup> enfant 2 <sup>ème</sup> enfant 3 <sup>ème</sup> enfant Eveil musical Chorale* ou Solfèg				ant 3 <sup>ème</sup> enfant Eveil music et plus		olfège					
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> et plus	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant et plus
Enfant	346 €	404 €	295 €	344 €	278 €	324 €	149 €	127 €	120 €	87 €	72 €	68 €
Adulte	730 €											
Adulte*	584 €											
Etudiant		423 €										

- \* Chorale : gratuité pour l'élève inscrit en cours instrumental.
- \* Tarif « Adulte » : l'adulte bénéficie d'une réduction de 20 % si son enfant est également inscrit.

# TARIFS COURS COLLECTIFS (enfant/étudiant/adulte)

Percussions africaines (1h30 de cours)						
L	ANDIVISIA	'nU	COMMUNES EXTERIEURES			
1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sub>ème</sub>	
225 €	192 €	180 €	297 €	252 €	239 €	

<u>« Un coup de pouce »</u> est appliqué aux enfants landivisiens en fonction du quotient familial de la CAF ou de la MSA\* (à l'exception des cours collectifs : percussions africaines, chorale et formation musicale) :

Quotient familial	Déduction/enfant		
< et = à 300 €	45 € / an		
entre 301 € et 400 €	35 € / an		
entre 401 € et 500 €	25 € / an		
entre 501 € et 700 €	15 € / an		
entre 701 € et 900 €	7 € / an		

<sup>\*</sup> Fournir obligatoirement une attestation récente délivrée par la C.A.F. ou la M.S.A. faisant figurer votre quotient familial.

#### RESPONSABILITE DES PARENTS

Afin d'assurer la sécurité des enfants, il est demandé aux parents ou au représentant légal d'accompagner leur enfant jusqu'à la salle de cours. Il est rappelé que les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à sa prise en charge par le professeur au début du cours et dès la sortie du cours.

<u>ASSURANCES</u>: les parents s'engagent à garantir leur enfant par un contrat d'assurance de responsabilité civile couvrant le risque extra-scolaire.

<u>DROIT A L'IMAGE</u>: sur la fiche d'inscription, les parents doivent autoriser ou refuser la prise de photos ou vidéos de leur enfant dans le cadre des activités de l'école (site Internet, Landi infos...).

## ABSENCE D'UN PROFESSEUR

- a) <u>Absence occasionnelle</u>: un cours annulé par le professeur pour raison personnelle sera proposé ultérieurement afin de respecter les 33 cours de l'année scolaire.
- b) Absence pour maladie : l'absence du professeur, en arrêt de travail, ne donne pas lieu à remplacement ni remboursement de cours. Toutefois, quand une absence excède 2 semaines consécutives, les familles sont en droit de demander un remboursement calculé au prorata des cours mangués.

#### FOURNITURES

L'élève inscrit à l'école de musique devra prévoir, en début d'année :

- l'achat de méthodes et de partitions,
- la location de l'instrument pratiqué dans un magasin spécialisé. Il est fortement recommandé de prendre le conseil du professeur concerné.

### **FACTURATION**

Vous avez la possibilité de régler la cotisation annuelle, soit :

- par chèque, chèques-vacances ou espèces à la perception de Landivisiau (à réception de l'avis des sommes à payer, courant octobre 2018),
- par trois prélèvements automatiques (octobre 2018, janvier 2019 et avril 2019). Un mandat de prélèvement SEPA est à compléter, accompagné d'un R.I.B., lors de l'inscription.

# INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE 2018/2019

- Samedi 1<sup>er</sup> juin 2018 de 14h00 à 18h00 dans l'école de musique à l'espace Mangin (derrière la Maison de l'emploi).
- Samedi 8 septembre 2018 de 10h00 à 17h00 dans la salle Le Vallon lors de la « Journée des associations ».

La rentrée musicale est fixée au lundi 10 septembre 2018.

Fin des cours le samedi 22 juin 2019 au soir.

Une permanence est assurée à l'école de musique, le mercredi 12 septembre 2018 de 13h30 à 16h30.

#### CONTACTS

Pour toutes informations et inscriptions, Emmanuelle Dréano, se tient à votre disposition au service culturel, 16 rue du Général de Gaulle.

2 02,98,68,67,63 / e.dreano@ville-landivisiau.fr

Horaires d'ouverture du bureau : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, jusqu'à 18h le mercredi.

Vous trouverez également les documents à télécharger (fiche d'inscription, règlement intérieur, demande de prélèvement automatique) sur le site de la ville www.landivisiau.bzh, rubrique « culture loisirs », sous rubriques « loisirs » et « école de musique ».



Ville de Landivisiau www.landivisiau.bzh www.le-vallon.bzh

Service culturel 16 rue du Général de Gaulle 02.98.68.67.63 service.culturel@ville-landivisiau.fr

